



Mons, le 5 janvier 2024

De **Ir Pol HUART**, directeur de Thaurfin ltd

A **Son Excellence Monsieur le Président de la République de la RDC**

Cc Monsieur le mandataire en mines de Thaurfin ltd
Son Excellence Madame la Ministre des Mines
Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux,
Monsieur le Procureur général près la Cour constitutionnelle
Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier
Messieurs les avocats de Thaurfin ltd et de JEKA sarl

Concerne Nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2024
Exécution de la législation minière – participation au développement de la République

Ref TH-001-24 (publiée sur www.thaurfin.com/TH-001-24.pdf)

Excellence,

Fasse que chaque jour de cette Nouvelle Année 2024 soit rempli de bonheur, de paix et de justice. Nous souhaitons la prospérité de la République et la consolidation de sa souveraineté. C'est l'objectif des projets proposés par Thaurfin ltd qui reposent sur la valorisation de ses permis miniers.

Permettez-moi de rappeler la lettre TH-098-23 du 16 novembre 2023, cf www.thaurfin.com/TH-098-23-AR.pdf relatant l'octroi de permis inexistantes à Dan Gertler puisqu'ils couvraient les 3 nôtres qui n'ont jamais cessé d'être valides. Ils sont restés en force majeure depuis leurs octrois par défaut de délivrance des certificats de recherche en grave violation de la législation minière.

Cette réalité vous avait déjà été transmise par notre lettre TH-042-23 du 17 avril 2023 dès que nous avons été informés du protocole d'accord entre Ventora et la RDC. Cette lettre est publiée sur <http://thaurfin.com/TH-042-23-AR.pdf>. Des permis qui n'ont jamais existés ne peuvent être restitués.

Non seulement nos 3PR ont été octroyés en parfait respect de la législation minière, mais en plus, nous proposons de grands projets de développement qui reposent sur leur mise en valeur dans un esprit gagnant/gagnant, cf <http://thaurfin.com/Memo-FR.pdf>. Cette mise en valeur vise, à terme, la réalisation d'un barrage de 2000MW en amont de Kisangani permettant de développer la province et produire un acier vert par une sidérurgie par réduction directe à l'hydrogène.

Voudriez-vous alors inviter le directeur du cadastre minier, en copie, à respecter de la législation minière et délivrer les certificats de recherche. Vous trouverez toutes les informations documentant nos assertions dans ce dossier : <http://thaurfin.com/SYNTHESE.pdf>.

En Vous remerciant pour votre implication à la restauration d'un Etat de Droit, je Vous prie d'agréer Excellence Monsieur le Président de la République, mes sentiments les meilleurs,

Ir Pol HUART

Directeur de Thaurfin ltd

Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84

Website : www.thaurfin.com

Email : p.huart@thaurfin.com

GSM/WhatsApp : 00 32 473 642 470

